



COMMUNE DE LA MOTTE-SERVOLEX

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 5 JUIN 2026

MIS EN LIGNE LE 10 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le cinq juin deux mille vingt six, à dix-sept heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, Mmes ROUTIN, GENDRON, MM. RINCHET, CARENCO, Mmes COLOMBAT, EVROUX, GACHET, LAFONT LARRIBE, I. PALMIERI, REYDET, SERRE, SOULI, MM. CABAUD, GERVASONI, MARTINEAU, PICQ, SOMME, BUISSON, Mme MENOUD, M. RICHARD.

Procurations :

M. GRILLAUD	à	M. MITHIEUX
M. GHAFAR	à	Mme COLOMBAT
Mme E. PALMIERI	à	Mme GENDRON
Mme MIDY	à	Mme GACHET
M. MELMOUX	à	M. BERTHOUD
M. THIVILLON	à	Mme ROUTIN
Mme RAYNAUD	à	M. GERVASONI
M. SERVAES	à	M. PICQ
Mme BOGEY	à	M. GAGET
Mme TATEIA	à	M. CARENCO

Secrétaire de séance élu : Monsieur Maxime RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	23
Représentés :	10
Absent :	00



N° 2026-06-01

Objet : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Le Conseil municipal est réuni ce jour, à titre exceptionnel, en application :

- du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
- de l'arrêté préfectoral du 21 mai 2026 déterminant pour chaque commune du département de la Savoie le mode de scrutin et le nombre de délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants à élire en vue du renouvellement de la série n° 2 du Sénat le 27 septembre 2026.

Pour la commune de La Motte-Servolex, il appartient au Conseil municipal de désigner neuf délégués suppléants parmi les électeurs de la commune, au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Dans ce cadre, le bureau électoral est installé par le Maire. Il comprend le secrétaire de séance ainsi que les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin.

Il est constaté qu'une seule liste de candidats est présentée, intitulée « Liste unique La Motte-Servolex ». Elle comporte autant de noms que de délégués suppléants à élire et elle est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Tous les conseillers municipaux présents ont pris part au vote.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 33
- nombre de blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 33

La liste intitulée « Liste unique La Motte-Servolex » a obtenu 33 voix.

Monsieur le Maire a donc proclamé le résultat selon lequel les neuf candidats de la « Liste unique La Motte-Servolex » sont désignés en qualité de délégués suppléants.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

**** désigne comme délégués suppléants, les neuf électeurs de la commune dont les noms suivent :***

***Mme LANNES-BRUN Isabelle
M. BOIS Frédéric
Mme BOISSELON Christiane
M. CLARET Daniel
Mme BELOT-DEVERT Marie-Charlotte
M. CALLEWAERT Denis
Mme CURIE Françoise
M. MONTEL Bruno
Mme CONDEMINÉ Sylviane***

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité



Fait à La Motte-Servolex, le 12 juin 2026.

Le Secrétaire de séance

Maxime RINCHET

Le Maire

Luc BERTHOUD